



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

VILLE DE COURCELLES-CHAUSSY
ARRONDISSEMENT DE METZ

Nombre des membres
du Conseil municipal
élus :
23

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 31 mars 2026

Conseillers
en fonction :
23

Sous la présidence de M. Luc GIAMBERINI, Maire
Secrétaire de séance : Mme Cindy STURGES

Conseillers présents :
21

Présents :

Mme Laure ARZ ; Mme Christelle BARTHEL ; Mme Audrey BECKER ; M. Guillaume BERNEZ ; Mme Laura BETTENFELD ; M. Eric BITTLER ; M. Eric BOILEAU ; Mme Patricia FAGNONI ; M. Bruno FREUDL ; M. Luc GIAMBERINI ; M. Patrick GRELOT ; M. Etienne LOGNON ; M. Cyril NEIS ; Mme Peggy RASQUIN ; Mme Armelle REISER-LAGRUE ; Mme Sabine RONGVAUX ; M. Arthur SEVRAIN ; M. Patrick SILOV TEPIC ; Mme STURGES Cindy ; Mme Marie WUJEK ; M. Benoit ZIMMERMANN

Date d'envoi de la
convocation :
27 mars 2026

Absents excusés :

Mme Régine GRESSET (donne procuration à Mme Christelle BARTHEL)
M. Romain PETIT (donne procuration à M. Luc GIAMBERINI)

Absents non-excusés :

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 057-215701558-20260331-DCM19_2026-DE



DCM N°19-2026 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'UNC pour le convoi de la mémoire 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le convoi de la mémoire sillonnera le territoire de la CCHCPP le 8 mai 2026, comprenant notamment une étape et une cérémonie sur Courcelles-Chaussy ;

Considérant la demande de subvention formulée par l'Union Nationale des Combattants (UNC) ;

Considérant la renommée et l'attractivité de cette manifestation sur le territoire communal ;

Entendu l'exposé suivant :

Depuis 2025, le Club de l'Est des Véhicules Militaires (CEVM) et l'Union Nationale des Combattants (UNC), section de Vigy, organisent le convoi de la mémoire.

Le circuit du convoi prévoit, comme en 2025, une étape et une cérémonie sur Courcelles-Chaussy, avec démonstration de véhicules militaires.

L'UNC sollicite auprès de la Commune une participation financière de 400 €, afin de financer les dépenses liées à cette journée commémorative (carburants des véhicules militaires, petits drapeaux tricolores distribués aux enfants sur le parcours...).

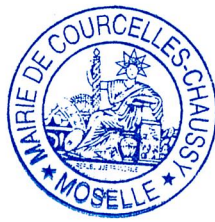
Il est proposé de reconduire la participation financière de 400 €, comme en 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 400 euros à l'Union Nationale des Combattants, au titre de l'organisation du convoi de la mémoire le 8 mai 2026.

Fait et délibéré à COURCELLES-CHAUSSEY le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme et exécutoire,



COURCELLES-CHAUSSEY, le 1^{er} avril 2026

Le Maire,

Luc GIAMBERINI

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr